

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 404

présenté par
M. Sermier
-----**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Il est placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'AFB est actuellement sous tutelle exclusive du ministre de la transition écologique et solidaire, tel n'est pas le cas de l'ONCFS qui est sous double tutelle des ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture.

Le projet AFB-ONCFS fusionnant les missions des deux agences il y a donc lieu de conserver la double tutelle, et ce d'autant que les enjeux agricoles seront prégnants pour le nouvel établissement.

Tel est l'objet du présent amendement.